Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022





#### EXTRAIT DU

# REGISTRE DES DELIBERATIONS

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 19 mai 2022 Convocation du : 13 mai 2022 Conseillers en exercice: 35 Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le dix neuf à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS: Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Thomas BLACTOT, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:** Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Lahcem AIT EL HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Louis MERTEN, Jean-Michel MONPAYS, Catherine DE PARIS, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE**: Thomas BLACTOT

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

ID: 059-215900176-20220519-DE22060-DE

DE22.060

### **FINANCES**

# ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

SUBVENTIONS SUPÉRIEURES A 23 000 EUROS EXERCICE 2022 MODIFICATION DES MODALITES DE PAIEMENT

Autorisation - Approbation

**C880** 

Lors de la séance en date du 24 mars 2022, le Conseil Municipal a adopté la délibération n° DE22-038 relative aux subventions aux associations qui fixait les modalités de versement d'avril à décembre.

Au vu de la saisonnalité des activités sportives, deux associations ont sollicité de nouvelles modalités de versement de la subvention de fonctionnement, à savoir de janvier à juin.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants, qui seraient réglés pour cette année en deux mensualités, à savoir mai et juin.

Nature Fonction	Nom de l'association	Montant Perçu 2020	Montant Perçu 2021	Montant Proposé 2022	<u>Déjà</u> <u>Percu</u> <u>2022</u>	Solde proposé 2022
6574/40	Jeunesse Athlétique Armentiéroise	87 804 €	87 804 €	39 024 € + 40 000 € d'avance versés en 2021	10 081 €	28 943 €
	-chèque emploi associatifs	23 000 €	23 000 €	20 700 €	6 134 €	14 566 €
	Sports Ouvriers Armentiérois Basket	108 153 €	98 153 €	27 338 € + 70 000 € d'avance versés en 2021	5 508 €	21 830 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ces dispositions.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré comme ci-dessus,

Pour expédition conforme, Le Maire,

Bernard HAESEBROECK Vice-Président de la Métropole

Européenne de Lille